

Consultation publique

Feuille de route vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040

Mémoire - Feuille de route vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040: La mesure des impacts positifs du emploi des bâtiments existants comme contribution à la réduction des émissions carbonées

Le 28 décembre 2022



Rédaction

Marie-Josée Vaillancourt, M. Urb.

Directrice générale adjointe, Entremise

Table des matières

| | |
|--|---|
| 1. Introduction | 3 |
| 2. Entremise | 3 |
| 2.1 Présentation de l'organisme | 3 |
| 2.2. Notre histoire | 3 |
| 2.3 Mission | 4 |
| 3. Définition de l'occupation/urbanisme transitoire | 4 |
| 4. En quoi est-il important d'adresser le remploi des bâtiments existants et l'urbanisme transitoire quant à la mise en oeuvre de la Feuille de route - Vers des bâtiments montréalais zéro émission en 2040 | 5 |
| 4.1 Impact négatifs de la démolition et de la construction neuve | 5 |
| 4.2 Sobriété carbone du remploi de l'existant et impact de la vacance immobilière | 5 |
| 4.2.1 Sobriété carbone du remploi de l'existant | 5 |
| 4.2.2 Coûts réels de la vacance: des impacts à considérer | 6 |
| 4.3 Engagements de la part de la Ville de Montréal | 7 |
| 5. Financements potentiels pour le remploi des bâtiments | 7 |
| 5.1 Financement à l'échelle municipal, provincial, fédéral | 7 |
| 6. Conclusion du présent mémoire | 8 |
| Annexe - Complément d'information | 9 |

1. Introduction

Dans la réflexion sur les leviers mis de l'avant pour la pour réduire les émissions carbone des bâtiments existants et à construire, les propositions ciblent naturellement la mise en place de pratiques et techniques nouvelles pour les bâtiments à construire ainsi que les interventions de rénovation pour les bâtiments existants. Cependant, un élément nous semble manquant dans la réflexion: **la mesure de l'impact environnemental du réemploi des bâtiments existants et souvent vacants.**

L'usage de bâtiments existants, malgré la dimension parfois désuète de son état au regard des nouvelles technologies et techniques développées dans le milieu de la construction, l'architecture et l'immobilier, est, en soit, un puissant levier de réduction des émissions de gaz à effet de serre. D'ailleurs, des analyses et des recherches à l'échelle nationale et internationale le démontrent¹.

Ainsi la mesure des émissions qui sont considérablement réduites, de par le simple réemploi de bâtiments existants nous semble être un incontournable à inclure à la **Feuille de route vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040**. Le présent mémoire en expliquera les détails et tentera de l'arrimer à une pratique de gestion et de développement immobilière en émergence qui pourrait contribuer à la mesure de cette réduction carbone: l'occupation/urbanisme transitoire des bâtiments vacants.

2. Entremise

2.1 Présentation de l'organisme

Entremise est une entreprise d'économie sociale et solidaire en aménagement qui conçoit, met en oeuvre et opère des projets d'occupation transitoire aux côtés des acteurs publics, des propriétaires et des communautés. Notre équipe dynamique et passionnée est composée de spécialistes en architecture, urbanisme, communication, patrimoine et finance. Ensemble nous offrons une expertise en immobilier durable, participatif et sensible au patrimoine bâti.

Permettre à des entrepreneurs, des commerçants, des créateurs, des citoyens ou des organismes communautaires de redonner vie aux bâtiments vacants ou sous-utilisés en créant des milieux de vie inclusifs, voilà ce qui nous anime.

2.2. Notre histoire

Entremise est le fruit d'un projet social et entrepreneurial né en 2016 d'une collaboration entre un groupe de jeunes professionnels multidisciplinaires qui avaient chacun une passion pour faire la ville autrement. Mêlant l'architecture durable, la conservation du patrimoine bâti et les valeurs de justice sociale, ils ont développé le concept gagnant de « connecter des personnes

¹ The Greenest Building: Quantifying the Environmental Value of Building Reuse (2011). ET [Document interne] Marie-Ève Pilon_Travail dirigé_La contribution de l'urbanisme transitoire au modèle d'économie circulaire_7 avril 2021.

sans espaces à des espaces sans personne ». Cette vision globale, ancrée fortement dans les théories du droit à la ville, guide encore le développement de notre organisme et de nos projets.

2.3 Mission

Entremise transforme les espaces vacants et sous-utilisés en actifs communs pour des villes plus justes, durables et résilientes.

Nous sommes profondément convaincus que l'occupation transitoire peut jouer un rôle majeur dans la préservation et la sauvegarde du patrimoine en péril, la revitalisation des cœurs de villages et des artères commerciales, en plus d'ouvrir la voie à des projets collectifs novateurs.

3. Définition de l'occupation/urbanisme² transitoire

L'occupation/urbanisme transitoire est une stratégie immobilière complémentaire qui consiste à occuper rapidement et tel quel un bâtiment vacant afin de tester, enrichir ou bâtir un projet pérenne. À vocation collective et abordable, l'occupation transitoire fédère une communauté d'occupants dans un bâtiment pour quelques mois ou quelques années et participe ainsi à protéger le bâtiment, réactiver la vie locale et, pourquoi pas, préfigurer une vocation pérenne. Ainsi, la phase d'expérimentation permet de planifier le projet de requalification urbaine ou architecturale et le modèle d'affaires permanent associé grâce aux apprentissages acquis lors de cette phase «test».

Il s'agit d'un puissant levier pour contribuer aux efforts de **transition écologique**, d'**économie circulaire** et de **réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)** associés au cadre bâti et à la consolidation des milieux de vie.

Les écoquartiers s'inspirent d'ailleurs fortement de cette pratique pour bâtir leur secteur en développement.

² Entremise privilégie l'usage d'occupation transitoire, car il fait directement référence au bâtiment et son occupation. Il fait donc appel principalement aux expertises en immobilier et architecture. L'urbanisme transitoire concerne également les bâtiments, mais il intègre aussi les aménagements extérieurs et places publiques.

4. En quoi est-il important d'adresser le remploi des bâtiments existants et l'urbanisme transitoire quant à la mise en oeuvre de la *Feuille de route - Vers des bâtiments montréalais zéro émission en 2040*

4.1 Impact négatifs de la démolition et de la construction neuve

Nous savons que l'impact d'émission des GES des bâtiments démolis et issus de la construction neuve sont considérablement importants. La littérature mentionne un taux oscillant entre 35 à 45% des sites d'enfouissement en ce qui concerne les déchets issus de la construction. Ensuite, les impacts environnementaux de la construction neuve et l'énergie grise produite pour construire des bâtiments sont considérables également³.

4.2 Sobriété carbone du remploi de l'existant et impact de la vacance immobilière

4.2.1 Sobriété carbone du remploi de l'existant

Dans la volonté de miser sur la construction de bâtiments sobres en carbone et moins énergivores, les bâtiments existants, le réemploi de ces bâtiments existants est, de par leur nature même, une façon de réduire les émissions carbone. Comme le mentionnent plusieurs acteurs du milieu immobilier et de l'économie circulaire: «le bâtiment vert est celui qui existe déjà».

La valorisation des bâtiments existants et/ou l'occupation transitoire est donc une stratégie contribuant directement aux objectifs de **réduction des émissions GES** et en matière de **transition écologique** et d'**économie circulaire** puisqu'elle mise spécifiquement sur ce réemploi de l'existant et mise donc sur la revitalisation de l'existant et la densification douce en développant des projets immobiliers dans des bâtiments existants.

3

<https://www.bimquebec.org/post/la-transition-num%C3%A9rique-au-service-de-la-transition-%C3%A9cologique>;
<https://www.lapresse.ca/affaires/2022-09-06/industrie-de-la-construction/on-jette-de-bons-materiaux-aux-ordures.php>

Sur ce point, nous invitons d'ailleurs la Ville de Montréal, en collaboration avec les acteurs déjà impliqués dans le milieu du emploi et de l'économie circulaire tels que l'ETS et le CERIEC, à développer une méthodologie et à calculer également les impacts GES du réemploi des bâtiments existants. Entremise tente actuellement de trouver du financement pour travailler sur ce dossier.

Les nouvelles tendances vers l'**économie circulaire** sont, selon nous (et plusieurs acteurs du développement urbain et immobilier) un tournant important et une tendance à promouvoir et prioriser pour la planification de nos villes. L'occupation/urbanisme transitoire ou le emploi des bâtiments existants y contribue par le simple usage de l'existant, mais aussi par le réemploi dans les améliorations locatives ou le «réflexe réemploi» qui vise à prioriser le réemploi avant tout autre type d'achat. Dans certains cas, s'ajoute aussi à cela une phase subséquente de requalification des bâtiments qui étaient vacants et qui ont pu planifier les travaux de rénovations durant la phase d'occupation afin de réduire leur impact écologique et bonifier leur performance énergétique suite à la première phase d'occupation transitoire⁴.

4.2.2 Coûts réels de la vacance: des impacts à considérer

En plus d'avoir un impact sur la sobriété carbone, cette approche a un impact direct sur la revitalisation des milieux de vie. En effet, l'occupation/urbanisme transitoire répond à une part importante des enjeux associés à la vacance immobilière et aux objectifs de consolidation des quartiers et du développement des milieux de vie préfigurés dans le Projet de ville.

Les pratiques en développement immobilier conçoivent souvent la vacance comme une étape normale lors d'un projet de requalification d'un bâtiment ou d'un site. En effet, puisque le processus de rénovation est contraignant et plus coûteux que la construction neuve, il est fréquent que les propriétaires décident de ne pas rénover leur bâtiment, en attendant de le vendre au plus offrant ou en espérant un financement pour une reconstruction. Cela engendre alors des années d'inoccupation pendant lesquelles ces bâtiments et ces sites pourraient être hautement valorisés à faible coût et permettrait aux propriétaires de dégager des profits.

Le phénomène de la vacance est d'autant plus important à l'heure actuelle où les structures immobilières culturelles et commerciales, les bureaux et les restaurants ont été chamboulés par des fermetures obligatoires, l'imposition du télétravail et une baisse importante de l'achalandage. Ces nouvelles réalités et les changements potentiels que pourraient nous réserver les prochaines décisions des instances publiques complexifient grandement les besoins actuels et futurs en immobilier et favorisent l'inoccupation. La flexibilité, l'agilité et l'innovation sont donc des alliés dans la revitalisation de ces espaces délaissés.

⁴ L'objectif de l'occupation/urbanisme transitoire de bâtiments existants est de l'occuper rapidement en premier lieu, mais par la suite, si le projet et le contexte s'y prête, un travail de planification pour consolider l'existant est également souhaité. Ce qui peut mener à de plus grands travaux de requalification afin d'atteindre les objectifs de carboneutralité et de transition écologique.

De façon générale, lorsque l'on mesure les multiples impacts de la vacance, nous constatons que les coûts réels de cette inoccupation sont en grande partie transférés à la société. Par exemple, il est prouvé que l'abandon d'un édifice augmente les risques d'incendie, que cela génère une diminution du sentiment de sécurité et favorise l'augmentation des vols et du vandalisme dans le quartier où est situé le bâtiment vacant. Ce climat d'insécurité peut alors affecter la santé psychologique des résidents limitrophes. De plus, laisser un bâtiment vacant pendant un certain temps engendre, dans la plupart des cas, une dégradation du patrimoine bâti. Cette dégradation peut ensuite mener à une diminution de la valeur socio-économique d'un secteur, rendant difficile la vente ou la valorisation du bâtiment délaissé. L'occupation/urbanisme transitoire apporte des solutions à ces enjeux.

4.3 Engagements de la part de la Ville de Montréal

En plus d'être bénéfique pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES, le remploi des bâtiments existants vacants et/ou l'occupation/urbanisme transitoire sont encouragés par la Ville de Montréal, et ce, à travers les différents plans et politiques suivants:

- Projet de Ville 2050 (2022)
- Plan climat 2020-2030 (2021)
- Plan de relance économique de Montréal (2020)
- Recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation (2020) portant sur les artères commerciales
- Plusieurs plans de développement économique (2018)
- Plan d'action en patrimoine (2017).

Les mentions et propositions sont détaillées à l'**Annexe - Complément d'information**.

5. Financements potentiels pour le remploi des bâtiments

En plus de l'immense potentiel d'impact et de mesure de sobriété carbone, il est également possible de financer le le réemploi des bâtiments existants vacants et/ou l'occupation/urbanisme transitoire. En effet, puisqu'il s'agit de projets immobiliers, des financements dans les sphères économique, culturelle, sociale et environnementale peuvent être misent à profit. En voici quelques exemples.

5.1 Financement à l'échelle municipal, provincial, fédéral

- Économique
 - Financement(s) PME MTL (si projet immobilier développé comme projet entrepreneurial) (municipal)
 - [Programmes PRAM commerce](#), Programmes Affaires Montréal ou autres programme de développement économique (municipal)
 - [Fiducie du Chantier de l'économie sociale](#) (provincial)
 - [Programme de préparation à l'investissement \(PPI\)](#) du Chantier de l'économie sociale (provincial)
 - [Subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes](#) (municipal)
- Environnemental

- Bâtiment verts et inclusifs (fédéral)
- Fonds économie circulaire Fondation (RECYC Québec) (provincial)
- [Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques pour le traitement de matières résiduelles au Québec \(RECYC QUÉBEC\)](#) (provincial)
- [Subvention pour la transition écologique des entreprises](#) (municipal)
- Culturel
 - Financement pour requalification patrimoniale du MCCQ (provincial)
 - Financement pour requalification patrimoniale du Conseil du patrimoine religieux du Québec (provincial)
 - Financement Conseil des arts et lettres du Québec (provincial)
 - Financement Conseil des arts de Montréal (municipal)
- Sociale
 - Financement programme(s) Centraide (montréalais)
 - [Fonds Immosocial Québec](#) (provincial)
 - [Capital Social d'investissement immobilier](#) (provincial)
 - Initiatives immobilière communautaires du grand Montréal (municipal)
 - Programme(s) SCHL (fédéral)

6. Conclusion du présent mémoire

En regard des éléments partagé dans le cadre de ce mémoire et vu le contexte actuel, il nous semble nécessaire de considérer le réemploi de l'existant et/ou l'occupation/urbanisme transitoire des bâtiments vacants comme levier contribuant directement aux objectifs de **réduction des émissions GES** et en matière de **transition écologique** et d'**économie circulaire**. Nous recommandons à la Ville de Montréal les éléments suivants:

- **Inclure la mesure de la sobriété carbone du remploi des bâtiments existants et de l'occupation/urbanisme transitoire des bâtiments vacants;**
- **Mesurer l'indice carbone du remploi des bâtiment vacants afin de contribuer aux objectifs de réduction des émissions de GES de la Ville de Montréal;**
- **Développer un programme favorisant les projets de remploi des bâtiments vacants, notamment par l'occupation/urbanisme transitoire comme vecteur de sobriété carbone et levier pour faire la transition écologique.**

Complément d'information

L'occupation transitoire comme levier de développement

Plans d'actions, politiques et stratégies - Ville de
Montréal

Quelques références



Montréal 

Le 11 octobre 2022

Depuis 2017, la Ville de Montréal souhaite encourager l'usage transitoire ou temporaire afin de répondre aux enjeux de la vacance. Vous trouverez des mentions à cet effet dans le Projet de ville 2050, le rapport

de la Commission sur les finances et l'administration - Consultation prébudgétaire 2023, Plan climat 2020-2030, le Plan de relance économique de Montréal (2020), les recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation (2020) portant sur les artères commerciales, plusieurs plans de développement économique (2018) et le Plan d'action en patrimoine (2017). Elles sont détaillées ci-dessous:

1. **Projet de ville 2050 (2022)**

<https://montreal.ca/articles/projet-de-ville-rever-le-montreal-de-2050-15564>

- a. Contient une section complète sur le futur programme d'urbanisme transitoire de la Ville: «Le programme municipal d'urbanisme transitoire». 75.

2. **Rapport de la Commission sur les finances et l'administration - Consultation prébudgétaire 2023 - recommandations. En ligne:**

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RECOMMANDATIONS_CONSULTATION_PREBUDGETAIRE_2023.PDF

- a. Réflexion sur la Commission sur les finances et l'administration de la Ville de Montréal
 - i. Dans les Recommandations de la Commission, on constate que la Ville propose la recommandation suivante: **4. Soutien durable et solidaire à la population et à la transition écologique** (p. 5 à 6).
 1. L'élément touchant principalement les projets d'occupation transitoire porte sur leur volonté d'agir sur la **résilience climatique** et de **l'atteinte des objectifs du Plan climat 2030** (R-16):
 - a. « Préciser aux prochains budgets et programmes décennaux d'immobilisations (PDI) les montants alloués pour les différentes mesures du **Plan climat** et identifier à quelle hauteur ces montants contribuent à l'atteinte des objectifs du Plan en faveur de la résilience climatique » (p.6).
 - b. À noter que l'urbanisme transitoire n'est pas présenté de la part de la Ville comme un élément contribuant à la réduction des GES de leur **Chantier - Bâtiment** du [Plan Climat 2020-2030](#) (à partir de p. 75). Cette section mise principalement sur les rénovations qui vont améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.
 - c. L'urbanisme transitoire est plutôt présenté comme un outil de participation citoyenne ou de mobilisation. Le remploi du bâtiment est donc évacué du **Chantier - Bâtiment** du Plan climat 2020-2030. Cependant, le **Chantier - Mobilisation de la communauté montréalaise** (à partir de la p. 45) est tout de même un objectif du Plan climat sur lequel la Ville souhaite travailler. Élément à considérer

potentiellement au niveau des budgets programmes décennaux d'immobilisations (PDI).

3. **Ville de Montréal (2020). «Plan climat - 2020-2030: Pour une ville inclusive, résiliente et carboneutre», Plan climat 2020-2030. En ligne:**
https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/Plan_climat%20-16-16-VF4_VDM.pdf
 - **Chantier A : Mobilisation de la communauté montréalaise**
 - Action 1 Mobiliser la communauté montréalaise pour mener la transition écologique dans tous les quartiers;
 - instaurera des lieux ouverts, notamment en tirant profit de l'approche d'urbanisme transitoire (p.46)
 - L'urbanisme transitoire : l'exemple du Projet Young (p47)
 - **Note:** l'urbanisme transitoire aurait dû se retrouver également dans la section Chantier C Bâtiments, car la récupération des bâtiments existants fait partie de l'économie circulaire et du développement durable
4. **Ville de Montréal (2020). «Une impulsion pour la métropole : agir maintenant», Plan de relance économique de Montréal. En ligne:**
<https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1592420847/portail/dtfrt3lazoc3oyvplcpu.pdf>
 - **Axe 1 :** Mettre le commerce au cœur de la relance (5,6 M\$)
 - Mesure 5. Favoriser l'**occupation temporaire ou transitoire** des locaux vacants p.53
 - **Axe 3 :** Réinventer le développement économique du territoire (10,5 M\$)
 - Mesure 16. **Appuyer des projets d'occupation transitoire** p.64
5. **Ville de Montréal (2020). Recommandation de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation suite à la Consultation publique sur la problématique des locaux vacants sur les artères commerciales En ligne:**
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RECOMMANDATIONADPT_VACANT_20200507.PDF
 - **Recommandation 9.** Faciliter les initiatives d'**occupation temporaire ou transitoire**. P.13
6. **Ville de Montréal (2018). «Vivre Montréal», Plan d'action en entrepreneuriat: En ligne:**
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/prt_vdm_fr/media/documents/7_commerce_plan_vfinale.pdf
 - **Stratégie:** Diversification commerciale des artères p.22
 - **Action:** «Soutenir les initiatives d'**occupation ponctuelle et transitoire des locaux vacants** pour expérimenter et tester de nouvelles activités commerciales» p.22
 - **Stratégie:** Soutien à la communauté d'affaires pendant les chantiers et à la relance des artères commerciales après les chantiers p.28
 - **Action:** «Favoriser la diversification commerciale en mettant en valeur les occasions d'affaires, notamment en appuyant financièrement le démarrage de

commerces ciblés et en **soutenant des initiatives d'occupation transitoire des locaux vacants**» p.28

7. **Ville de Montréal (2018). «Entreprendre Montréal», Plan d'action en entrepreneuriat. En ligne:**
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/affaires_fr/media/documents/1_entrepreneuriat_planaction_vfinale.pdf
 - **Stratégie:** Accélération de la commercialisation p.27
 - **Action associée à la stratégie :** «Accélérer la commercialisation en offrant aux entreprises montréalaises la possibilité **d'utiliser de manière temporaire des espaces vacants (commerces, bâtiments, terrains)**» p.27

8. **Ville de Montréal (2018). «Créer Montréal», Plan d'action en design. En ligne:**
https://designmontreal.com/sites/designmontreal.com/files/publications/3_design_plan_vfinale.pdf
 - **Stratégie:** Ouverture de la commande municipale en design et en architecture p.24
 - **Action associée à la stratégie:** «Accompagner les services et les arrondissements dans leurs projets en priorisant ceux qui favorisent l'accès à la relève en design et en architecture (ex. : programme d'implantation des rues piétonnes et partagées, **occupations temporaires des bâtiments vacants**) et qui sont atypiques, c'est-à-dire pour lesquels une culture de la qualité en design n'est pas encore établie» p.24
 - **Définition de l'occupation temporaire et transitoire de espaces vacants:** «Démarche de valorisation, délimitée dans le temps, des espaces laissés vacants au profit d'activités entrepreneuriales, culturelles et communautaires» p.34

9. **Ville de Montréal (2018). «Tisser Montréal», Plan d'action en innovation sociale. En ligne:**
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/affaires_fr/media/documents/6_innovations_sociale_planaction_vfinale.pdf
 - **Stratégie:** Innovation pour soutenir les solutions porteuses p.30
 - **Action associée à la stratégie :** «Soutenir l'identification de nouvelles solutions immobilières pour les OBNL et les coopératives (accès à l'immobilier collectif, fiducies d'utilité sociale, **occupation transitoire**, etc.)» p.30

10. **Ville de Montréal (2018). «Bâtir Montréal», Plan d'action en développement économique du territoire (2018-2022). En ligne:**
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/prt_vdm_fr/media/documents/8_dev_econo_territoire_plan.pdf
 - **Introduction des principes qui soutiennent l'action municipale:** « soutenir les projets de valorisation du cadre bâti et des terrains vacants qui ont un potentiel de développement. » p.18.

11. **Ville de Montréal (2017). «Soutenir l'élan», Plan d'action de la Stratégie centre-ville. En ligne:**

http://ville.montreal.gc.ca/pls/portal/docs/page/proj_urbains_fr/media/documents/Plan_Action_Strategie_centre-ville_web.pdf

- **Action prioritaire: 6. APPUYER LA RECONVERSION D'ENSEMBLES INSTITUTIONNELS MAJEURS**
 - **Action:** «Établissement de mesures facilitatrices pour encourager les usages transitoires ou temporaires dans les bâtiments vacants.»
 - **Cible:** Encourager l'occupation transitoire des ensembles institutionnels inoccupés. p34-36

- **Action prioritaire: 8. PRÉSERVER L'AUTHENTICITÉ ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE BÂTI DU CENTRE-VILLE:** «Au chapitre de l'entretien du cadre bâti, les bâtiments inoccupés et les tours d'habitation construites entre 1950 et 1970, dont plusieurs affichent des signes de détérioration, seront une priorité pour la Ville. **Des mesures pour dissuader de l'inoccupation des bâtiments et pour encourager les usages transitoires seront développées.**» p.41

12. Ville de Montréal (2017). "S'ancrer dans L'identité urbaine montréalaise", Plan d'action en patrimoine 2017-2022. En ligne:

http://ville.montreal.gc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ_URBAINS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN_ACTION_PATRIMOINE_2017_2022.PDF

- **Action 1: Agir à titre de propriétaire et de gestionnaire exemplaires**
 - **1.2 Les biens municipaux**
 - **Moyens de mise en œuvre:** «Autoriser et encadrer l'occupation temporaire des bâtiments municipaux afin d'assurer leur entretien, notamment en y réalisant le premier projet pilote du Laboratoire transitoire» p.27

- **Action 2: Assurer la mise en valeur du patrimoine de proximité**
 - **2.2 L'entretien et l'inoccupation**
 - **Moyens de mise en œuvre:** «Prendre connaissance de l'expérience ailleurs dans le monde en matière d'usages transitoires, étudier les possibilités de transposition au contexte montréalais et instaurer des mesures facilitatrices pour encourager ce type d'usages dans les bâtiments vacants» p.35
 - **Moyens de mise en œuvre:** «Partager, dans le cadre de l'Observatoire et sujet à certaines conditions assurant la confidentialité inscrites dans des ententes de partenariat, des données concernant les bâtiments vacants montréalais en vue de leur utilisation temporaire ou transitoire»
 - **Moyens de mise en œuvre:** «Favoriser l'occupation temporaire des bâtiments vacants comme stratégie d'entretien, de conservation et de requalification» p.35

- **Action 4 Diffuser la connaissance et encourager la reconnaissance**
 - **4.1 Les outils numériques**
 - **Moyens de mise en œuvre:** «Partager, sujet à certaines conditions assurant la confidentialité inscrites dans des ententes de partenariat, des données concernant les bâtiments vacants montréalais en vue de leur utilisation temporaire ou transitoire» p.52